



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 08/03/2023
Date d'affichage de la convocation :
08/03/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 14/03/2023

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15 MAR. 2023

SLO

ID : 033-213301435-20230314-2023_018-DE

Délibération n° 2023-018
Mardi 14 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze du mois de mars à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le huit mars deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET

Absent(s) excusé(s) : Elodie KOPF

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT AU TITRE DU PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT POUR
L'ANNÉE 2023 DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES
SPORTIVES DU PORT**

Vu le Plan 5000 terrains de sport de proximité N°2023-Plan 5000-ES-01,
Vu le projet d'aménagement des structures sportives du port,
Vu les devis des équipements sportifs de proximité,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympique de 2024 en France, un Plan de 5000 terrains de sport de proximité à réaliser d'ici 2024. Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a chargé l'Agence nationale du sport, en tant qu'opérateur de l'Etat, de déployer ce Plan de 200M€ sur 3 ans.

L'un des objectifs inscrits par l'Agence National du Sport est la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs vers des territoires et les publics les plus éloignés de l'activité sportive. Ces lieux de sport en milieu rural carencé, ayant vocation à assurer une mixité d'usage et d'utilisateurs.

Dans le cadre d'un projet global d'aménagement du territoire, la commune cherche à favoriser la pratique des activités sportives et culturelles pour tous, en créant des lieux de vie conviviaux et intergénérationnels, tout en intégrant par la mise en place de ces équipements sportifs de proximité, le développement du potentiel du territoire à la fois patrimonial mais également naturel.

C'est pourquoi, aujourd'hui, la commune souhaite couvrir l'un des terrains de tennis existant pour favoriser l'émergence de nouvelles pratiques au sein d'un même équipement, tout en favorisant la structuration du site par la mise en place d'une table de tennis de table. A proximité direct de ces terrains, la commune souhaite faire émerger un plateau de fitness extérieur et l'installation d'une table de teqball à proximité des équipements déjà réalisé sur la zone.

Ce projet étant également fédérateur de nouvelles dynamiques sur le territoire par la mise en place de convention avec différents utilisateurs, qu'il soit associatif, scolaire ou particulier, afin de démocratiser dans le développement de la commune une pratique sportive large.

Que l'opération comporte une tranche optionnelle estimée à ce jour à 28 000,00€ HT de provision comprenant la mise en place d'un système connecté permettant une autogestion du préau couvert via un contrôle d'accès et une application (3 000,00€ HT), ainsi qu'un raccordement des descentes d'eaux pluviales au réseau existant et éventuelles adaptations nécessaires (25 000,00€ HT).

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, estimé à ce jour à **296 356,66€ HT** soit **355 627,99€ TTC**, il convient de solliciter des subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

| Montant du projet HT | Subventions sollicitées au titre | Taux de la Subvention | Montants des subventions sollicitées |
|---|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Aménagement des structures sportives du Port hors options 268 356,66€ HT | Agence Nationale du Sport | 60,00% | 161 014,00€ |
| | AUTOFINANCEMENT COMMUNAL | 40,00% | 107 342,66€ |
| | SOUS -TOTAL | 100,00% | 268 356,66€ |
| Options Aménagement des structures sportives du Port 28 000,00€ HT | Agence Nationale du Sport | 60,00% | 16 800,00€ |
| | AUTOFINANCEMENT COMMUNAL | 40,00% | 11 200,00€ |
| | SOUS -TOTAL | 100,00% | 28 000,00€ |
| Aménagement Global des structures sportives du Port 296 356,66€ HT | TOTAL | 100,00% | 296 356,66€ |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15 MAR, 2023

SLO

ID : 033-213301435-20230314-2023_018-DE

- **SOLLICITE** une subvention à l'Agence nationale du Sport pour l'aménagement des structures sportives du port d'un montant de 161 014,00€ représentant 60,00% du montant du projet d'aménagement des structures sportives du port hors options,
- **SOLLICITE** une subvention à l'Agence nationale du Sport pour les options de l'aménagement des structures sportives du port d'un montant de 16 800,00€ représentant 60,00% du montant du projet d'aménagement des structures sportives du port,
- **ADOpte** le plan de financement ci-avant et donne pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la présente demande de subvention,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget sur différents exercices budgétaires dans le respect des conditions d'attributions de la subvention et du commencement d'exécution des travaux,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

Le Maire,

Alain TABONE

